

6 Société et Culture

Sécurité sociale/Clôture des travaux de la commission mixte Gabon-France
Mise en place d'un comité de suivi de l'accord

Les parties prenantes lors des échanges.



Vue partielle des membres de la partie française.



Janvier Nfoutuome, l'expert commis pour la circonstance.

Anifa Jordanah TSOUMBA
Libreville/Gabon

OUVERTS mercredi dernier au siège de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), les travaux de la commission mixte Gabon-France ont connu leur épilogue hier. Les experts des deux pays sont parvenus à signer un protocole de coopération intercaisse, qui permettra aux deux États d'échanger régulièrement des informations et la documentation utiles sur les questions de sécurité sociale.

Recommandation a été faite d'organiser des stages pour l'approfondissement des connaissances et de mettre en place un comité conjoint de suivi de l'accord (mécanisme permanent au format réduit) dont la mission sera l'application de l'accord de

Paris. De même, pour permettre aux deux gouvernements de se réunir souvent à Libreville et à Paris, dans l'optique de revisiter certaines préoccupations soulevées par le dispositif de l'accord : proposer des protocoles et avenants nécessaires, revoir totalement ou partiellement l'accord, etc. Il faut dire que trois jours durant, les organismes en charge des prestations sociales au Gabon et en France ont épluché la convention qui lie nos deux pays depuis des décennies. "En 1980 il y avait une seule Caisse de sécurité sociale, c'était la CNSS. Aujourd'hui, l'environnement de la sécurité sociale au Gabon comprend désormais trois caisses. Par ailleurs certaines dispositions de l'accord et de ces textes d'arrangement connaissent des difficultés. C'est le passage en revue de ces difficultés que nous

avons fait durant ces trois jours de travaux. Les parties se sont accordées à reconnaître qu'il faut faire évoluer les dispositifs de 1980, pour une meilleure opérabilité et une meilleure application des dispositions prévues dans ces accords", a indiqué Janvier Nfoutuome, expert gabonais. Non sans ajouter que "Dans le cas de la réciprocité, on a très peu de dossiers de Gabonais travaillant en France, et à l'inverse on a beaucoup de Français ayant travaillé au Gabon. Lorsqu'on parle de réciprocité, il faut penser à l'égalité de traitement. Les difficultés d'interprétation sont nées des formulaires de liaisons d'une part et d'un certain nombre de dispositions qui sont à la défaveur du Gabon à cause du nombre de dossiers et du fait de pouvoir rapatrier des prestations en supportant tous les frais de transfert relatifs.

Or ces frais onéreux crèvent le budget de la CNSS".

Au terme de l'examen de l'accord de coopération, la synthèse des travaux d'analyse a relevé, entre autres, que la liquidation des prestations sociales (quelle que soit la branche considérée : vieillesse, invalidité, décès, santé, etc.) est une obligation pour l'Etat, le patronat et les organismes de gestion. Cela, selon la créance qui en résulte, est un droit pour le travailleur ou le salarié qui doit bénéficier d'une préséance de fait et non d'une simple faveur laissée à leur appréciation. «A ce sujet, le règlement doit se faire sur la base du principe d'égalité ainsi qu'il ressort heureusement du paragraphe premier du préambule de l'accord du 02 octobre 1980 signé à Paris sur la Sécurité sociale entre la République gabonaise et la République française», a indiqué l'am-

bassadeur directeur général des Affaires juridiques internationales, président de séance Basile Edmond Lindoungou.

Au cours de ces travaux, les experts des deux parties ont noté bien d'autres ambiguïtés dans le contrat signé il y a 40 ans entre la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) – alors unique prestataire à l'époque – et la Caisse française. Il ressort que la convention de Paris n'a fait que fixer le cadre général de coopération sur la Sécurité sociale entre nos deux

pays. Pour les questions portant sur la liquidation des pensions, il faudra se référer aux législations respectives. Puisque, a-t-on entendu, le champ de l'accord ne couvre pas tous les régimes.

Les participants ont convenu d'une prochaine rencontre au mois de janvier 2019 à Paris en France pour échanger sur les voies et moyens susceptibles d'acter la matérialisation de la coopération institutionnelle telle qu'indiquée au terme des travaux de Libreville.

Journée internationale de la charité

" Malachie " au chevet des orphelins de la Maison de la Joie d'Essassa

SCOM
Libreville/Gabon

LES membres de l'ONG Malachie ont célébré, le mercredi 5 septembre dernier, la Journée internationale de la Charité. Il s'agit d'une commémoration instaurée par l'Organisation des Nations unies (ONU), en 2013, pour rendre hommage à Mère Teresa, cette dame notoirement connue à travers la planète pour ses bienfaits au bénéfice des nécessiteux. Aussi, le 5 septembre de chaque année, date de sa disparition, est-il consacré à sensibiliser et à mobiliser dans un esprit empreint de bénévolat. Malachie a donc choisi l'orphelinat la Maison de la Joie, sis à Essassa, pour poser sa pierre à l'édifice de l'humanitaire.

C'est avec les bras chargés que les membres de l'asso-



Gwenaëlle Simbi (g) remettant symboliquement le don à la fondatrice de l'orphelinat.

ciation se sont rendus au chevet des pensionnaires de la structure fondée par Mme Moussavou Dou-

vandi. Le don offert était notamment constitué de produits alimentaires et autres accessoires de lite-



Un instantané de l'ambiance entretenue par les petits pensionnaires.

rie permettant de garantir le minimum vital aux enfants, auxquels cette dame de cœur a ouvert les bras.

« Ce don cadre parfaitement avec les missions de notre organisation, qui œuvre pour le bien-être des

nécessiteux, en vue d'améliorer, un tant soit peu, leur quotidien », a commenté la représentante de l'ONG Malachie, Gwenaëlle Simbi.

Le soutien de la structure associative à la Maison de la Joie s'inscrit aussi dans la vision du couple présidentiel, Ali et Sylvia Bongo Ondimba, qui n'ont de cesse de multiplier des actions en faveur des veuves et des orphelins. Et Gwenaëlle Simbi de relever : « Au regard des efforts personnellement déployés par le président de la République dans le cadre de la promotion du partage et de l'équité dans notre pays, il nous revient de poursuivre inlassablement nos actions envers les plus démunis. » Avant de rassurer les orphelins en ces termes : « L'orphelinat n'est pas une finalité, mais une étape, une pause, due à certaines circonstances. Vous êtes une richesse et nous tenons à vous. »